

**#CedefopVideoAward 2023****« Année européenne des compétences : partagez vos compétences ! »****#CedefopVideoAward**

#CedefopVideoAward est un concours organisé par le Cedefop, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ([www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)), situé à Thessalonique, en Grèce. Son objectif est de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) dans l'ensemble de l'Union européenne et au-delà.

Le concours 2023 s'inscrit dans le cadre des activités de l'Année européenne des compétences. Il s'adresse exclusivement aux équipes d'apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels (formation professionnelle initiale ou continue plus tard dans la vie) dans l'Union européenne, en Islande et en Norvège. Chaque équipe doit produire un clip vidéo d'une durée maximale de 60 secondes, avec un message fort sur « Année européenne des compétences : partagez vos compétences ! » et un discours d'accompagnement de 100 mots au maximum.

**Concours**

Pour participer, les équipes doivent soumettre un clip vidéo.

Le clip doit raconter une histoire basée sur les expériences individuelles ou collectives des apprenants de l'EFP mettant en évidence une compétence qu'ils ont apprise au cours de leur formation professionnelle. Le clip vidéo doit être étayé par un récit véhiculant un message fort.

Le concours vise à mobiliser les apprenants de toute l'Europe afin de réfléchir à ce que les compétences qu'ils ont acquises dans le cadre de leur formation et de leurs projets signifient pour eux, et à ce qu'ils ont accompli au cours de leur expérience d'apprentissage.

Nous recherchons des récits sur toutes les compétences, y compris les compétences vertes et numériques, qui font de plus en plus partie d'un large éventail de professions traditionnelles et nouvelles liées à l'EFP.

*Exemples d'histoires:*

- un projet que les apprenants ont développé à l'aide d'une nouvelle compétence acquise, y compris des compétences vertes ou numériques ;
- une compétence qui permet d'économiser de l'énergie ou des ressources, d'«écologisation» du lieu de travail ou de l'environnement d'apprentissage ;
- une nouvelle compétence acquise par le ou les apprenants pour modifier leur parcours professionnel ;

- une compétence acquise au cours d'une expérience de mobilité à l'étranger dans le cadre de la formation d'EFPP ;
- comment le retour à l'apprentissage vous a aidé à acquérir une nouvelle compétence pour trouver un emploi ;
- une compétence entrepreneuriale que vous avez apprise à l'école pour vous aider à créer votre propre entreprise.

La narration vidéo doit se concentrer sur l'aspect personnel de l'expérience et des aspirations d'apprentissage, en se concentrant sur un ou plusieurs élèves.

La représentation de marques ou d'autres noms commerciaux doit être évitée.

Le concours débute le 19 octobre 2023 et se termine le 15 décembre 2023 à 23h59 HEC (date limite de soumission des clips vidéo). Les clips vidéo primés et mis en avant seront présentés lors du festival international du documentaire de Thessalonique 2024, en mars.

### **Prix**

Une équipe lauréate se verra remettre le #CedefopVideoAward lors d'une cérémonie de remise des prix à Thessalonique, en association avec le Festival international du documentaire de Thessalonique 2024.

En faisant acte de candidature, les participants acceptent les règles impératives ci-dessous, y compris toute modification ultérieure qui serait jugée nécessaire, par exemple en cas de force majeure.

Veuillez noter qu'en cas d'annulation ou de conduite virtuelle de la cérémonie de remise des prix, le prix peut être modifié.

## **1. ÉLIGIBILITÉ**

Le concours est ouvert aux équipes d'apprenants actuels issus d'établissements d'enseignement et de formation professionnels et d'autres prestataires de formation de l'Union européenne, d'Islande et de Norvège. Les participants sont acceptés à condition qu'ils se conforment aux règles ; en particulier qu'ils détiennent le droit d'auteur de leur œuvre et qu'ils accordent au Cedefop et à la Commission européenne le droit d'utiliser leur œuvre à des fins non commerciales sur leurs sites web, plateformes de médias sociaux, supports promotionnels, expositions, publications imprimées et vidéos.

## **2. DROIT D'AUTEUR**

- L'œuvre présentée doit être une œuvre originale, créée/rédigée par les membres de l'équipe.
- Les membres de l'équipe déclarent et garantissent que:
  - l'œuvre fournie est la leur;
  - personne d'autre ne détient de droits d'auteur ou de propriété intellectuelle;
  - l'œuvre présentée ne porte atteinte aux droits d'auteur ou de propriété intellectuelle d'aucun tiers.
- Les participants accordent au Cedefop et à la Commission européenne le droit non exclusif d'utiliser gratuitement les œuvres soumises à des fins non commerciales pour

les sites web du Cedefop et de la Commission européenne, les plateformes de médias sociaux, le matériel promotionnel, les publications imprimées et les productions vidéo.

- Les participants conservent la propriété des droits d'auteur de l'œuvre présentée.
- Leurs œuvres seront créditées de manière appropriée chaque fois qu'elles sont reproduites ou communiquées au public par le Cedefop et/ou la Commission européenne. Les participants peuvent décider de la forme de cette mention.
- Les participants déclarent et garantissent qu'ils ont reçu l'autorisation de toutes les personnes apparaissant dans la vidéo de les publier.
- Si la vidéo primée contient des images reconnaissables de mineurs, l'équipe sera invitée à envoyer un modèle de formulaire de diffusion, signé par un parent ou le tuteur légal du mineur, autorisant l'utilisation de la vidéo.

### 3. CALENDRIER DU CONCOURS

Merci de noter les dates suivantes:

19 octobre au 15 décembre 2023 à 23h59 HEC	<b>Soumission de clips vidéo</b>
Décembre 2023 à janvier 2024	<b>Le comité de sélection sélectionne jusqu'à 10 équipes présélectionnées et la sélection finale de la vidéo primée</b>
Janvier 2024	<b>Annnonce de l'équipe lauréate</b>

### 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Une équipe peut comprendre deux à quatre apprenants d'EFPP et un enseignant/tuteur d'apprentissage. Les dossiers individuels ne sont pas acceptés.

#### Clip vidéo

Chaque équipe peut soumettre une vidéo d'une durée maximale de 60 secondes accompagnée d'un récit de 100 mots au maximum.

Les candidatures doivent être soumises en ligne via ce [lien](#). Le lien est disponible sur le site web du Cedefop sous l'onglet [#CedefopVideoAward](#) et sera promu sur les comptes officiels des médias sociaux du Cedefop sur [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#), [YouTube](#) et [Instagram](#).

Veuillez noter que, si une équipe est présélectionnée ou remportée, chaque membre accepte de poursuivre le traitement/l'utilisation de ses données, de son récit et de sa vidéo par le Cedefop, comme le prévoient les présentes règles.

Les candidatures transmises par courrier électronique, par voie postale ou par d'autres moyens ne seront pas prises en considération dans le processus de sélection.

Pour toute question ou pour plus d'informations sur le concours, vous pouvez contacter l'équipe [#CedefopVideoAward](#) à l'adresse suivante: [CedefopVideoAward@cedefop.europa.eu](mailto:CedefopVideoAward@cedefop.europa.eu)

## 5. EXIGENCES EN MATIÈRE DE VIDÉO

- La vidéo doit raconter une histoire avec un message fort lié à une expérience d'enseignement et de formation professionnels ou à un projet impliquant une compétence nouvellement acquise.
- Les vidéos doivent être au moins FHD 1920x1080. MP4, de préférence à 8 Mbps, avec un fichier d'une taille maximale de 300 Mo et une durée maximale de 60 secondes. Le nom de fichier de la vidéo doit inclure le nom de l'équipe, par exemple le nom de l'équipe CedefopVideoAward.
- Le clip vidéo doit être accompagné d'un bref récit de 100 mots au maximum.
- Le clip vidéo peut être édité par les participants pour créer un projet vidéo complet (fichiers vidéo combinés, mixage du son, effets numériques)

## 6. PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel communiquées au Cedefop par les candidats lors du processus de sélection seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Des informations détaillées sur la manière dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre du présent concours, ainsi que des informations concernant les droits des personnes concernées, figurent dans la déclaration de confidentialité fournie.

## 7. JURY

L'équipe gagnante et les finalistes seront sélectionnés par un comité de sélection du Cedefop. L'évaluation des travaux soumis sera fondée sur les critères suivants :

- clarté du message/projet et relation avec le thème du concours ;
- originalité et créativité ; style, cadrage et choix du point de vue ;
- impact visuel et l'esthétique, qualité technique.

## 8. PRIX #CedefopVideoAward

L'équipe lauréate et son enseignant/tuteur d'apprentissage se rendront à Thessalonique pour la cérémonie de remise des prix lors du Festival international du documentaire de Thessalonique 2024.

Le Cedefop prendra en charge les frais de participation de l'équipe lauréate et de leur enseignant/tuteur lors de la cérémonie de remise des prix (frais de déplacement et d'hébergement pour chaque voyage). Les clips vidéo de l'équipe gagnante et des finalistes seront présentés lors du Festival international du documentaire de Thessalonique 2024.

Veuillez noter qu'en cas d'annulation ou de conduite virtuelle de la cérémonie, le prix peut être modifié.

## 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Cedefop décline toute responsabilité concernant le contenu des œuvres présentées. Seuls les participants sont tenus pour responsables de toute atteinte aux droits des tiers.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de préjudices directs ou indirects découlant de la participation au présent concours, ni tenu de verser une quelconque rémunération.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un report éventuel du concours, de son annulation ou de sa suspension totale ou partielle, pour quelque raison que ce soit.

## **10. DIVERS**

Le Cedefop se réserve le droit de refuser une présentation si celle-ci contrevient au règlement du concours ou si les œuvres présentées sont de nature obscène ou portent atteinte aux droits de tiers.

Le présent concours est soumis au droit hellénique. En cas de différend ne pouvant être résolu à l'amiable, la juridiction compétente est la juridiction hellénique.

Il convient de noter que les lauréats ne seront en aucun cas employés par le Cedefop, ni rémunérés pour leur participation.

---

### **Clause de non-responsabilité**

Cette traduction a été générée par un outil de traduction automatique entièrement automatisé pour vous donner une idée du contenu dans une langue que vous comprenez. Il n'y a pas eu d'intervention humaine, et le Cedefop ne garantit ni l'exactitude ni la responsabilité en cas d'erreurs éventuelles. Le texte officiel est la version anglaise. Si des questions se posent concernant l'exactitude des informations présentées dans la version traduite, veuillez vous référer à la version anglaise.